



Règlement intérieur

L'« Eclat de vie » est un lieu ouvert à tous, quel que soit son âge, son origine, sa catégorie sociale, sa profession, ses opinions. Il donne à chacun toute sa dignité, fait participer les adhérents à des activités solidaires et consolide une vraie citoyenneté.

Le présent règlement est établi afin de déterminer les règles de fonctionnement de l'Eclat de Vie ainsi que les modalités de participation des adhérents aux différentes animations ; il est évolutif et pourra être modifié si nécessaire.

CONDITIONS D'ADHESION

Chaque adhésion implique la souscription au règlement intérieur et au projet de l'Eclat de Vie.

L'adhésion est annuelle et valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante, son montant est déterminé par le Conseil Municipal et indexé au quotient familial ou à l'avis d'imposition.

L'adhésion, qui peut être trimestrielle ou annuelle, est obligatoire.

CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX ANIMATIONS

L'inscription trimestrielle ou annuelle se fera à l'accueil durant les heures d'ouvertures du secrétariat. Un certificat médical est demandé pour toute inscription aux ateliers nécessitant une certaine condition physique. Toute inscription à une activité n'est valide que si le paiement est effectué. Annulation d'inscription et remboursement : l'inscription aux activités est ferme et définitive et ne pourra être annulée que dans deux cas : cas où le déroulement prévu d'une activité serait modifié à l'initiative du Centre Social (ex : modification d'horaire ou annulation ...), raison de santé, avec production d'un certificat médical.

Dans ces deux cas, l'inscription est annulée et la cotisation est remboursée au prorata du nombre de séances restantes. Au-delà de trois absences injustifiées, le Centre Social se réserve le droit de désinscrire la personne de l'activité en question, et de proposer cette place aux personnes sur liste d'attente.

Aucun remboursement ne sera effectué, et un courrier sera envoyé à l'adhérent l'informant de cette démarche.

ACCUEIL DES ENFANTS AUX ACTIVITES ADULTES

Déposer ou récupérer son enfant en dehors des locaux n'est pas autorisé. De plus, à toute arrivée et tout départ, le responsable légal de l'enfant (ou la ou les personnes autorisées par décharge écrite) doit se présenter au référent de l'activité.

Par souci de sécurité, aucun enfant ne sera remis à une personne non identifiable.

Une décharge parentale est nécessaire ; elle est signée par le ou les parents en charge de l'autorité parentale pour tout enfant de plus de 11 ans partant seul.

Aucun enfant de moins de 11 ans ne participera seul aux activités adultes de l'Eclat de Vie. Dans ce dernier cas, lors du déroulement des activités, l'accompagnateur est entièrement responsable du comportement et de la sécurité de son (ses) enfant(s).

REGLES DE VIE

Respect des personnes : il implique l'interdiction de porter atteinte à l'intégrité physique ou verbale d'autrui ; les comportements vexatoires, insultes, incivilités, actes de violence, propos discriminatoires ne sont pas tolérés et peuvent être passibles d'exclusion.

Une attitude et tenue correctes sont exigées tant à l'intérieur qu'aux abords de l'Eclat de Vie. Le comportement doit être calme, soucieux du bien être et de la sécurité de tous.

Chaque adhérent à la responsabilité du matériel utilisé durant son activité.

A la fin de chaque séance, les matériels et locaux doivent être restitués propres et en bon état. Les tables et chaises ayant servi à l'activité doivent être nettoyées et rangées. Le temps de rangement est inclus dans les horaires de l'activité.

Aucune dégradation volontaire ne sera tolérée. Les personnes sont responsables financièrement des dégradations qu'elles auraient occasionnées.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du Centre et de consommer de l'alcool. Tout produit illicite est également prohibé.

HYGIENE ET SECURITE

L'accès à la cuisine est strictement réservé aux membres de l'équipe ou aux adhérents lors d'activités. En cas de manifestation exceptionnelle, l'accès à la cuisine sera autorisé aux organisateurs du moment. Lors d'ateliers pouvant entraîner une dégustation de produits cuisinés par le groupe, les règles d'hygiène élémentaires doivent être respectées (chaîne du froid, utilisation de produits sains, lavage des mains, désinfection des plans de travail etc.).

L'accès aux animaux est interdit.

Tout accident ou incident doit être signalé à l'accueil pour qu'il puisse être pris en charge en priorité par les personnes titulaires d'une attestation aux premiers secours.

Contrairement aux mineurs qui remplissent une fiche sanitaire, les adultes sont responsables d'eux-mêmes ; ils veillent à n'effectuer que les ateliers qui n'entrent pas en conflit avec leurs allergies, ou leurs problèmes de santé.

HORAIRES D'OUVERTURE

L'accueil de l'Eclat de Vie est ouvert le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les horaires d'ouverture de la structure sont élargis en tenant compte des activités.

Date et Signature

Précédées de la mention « lu et approuvé »